

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES

Portée par la CCKB, cette aide permet d'accompagner les entreprises éligibles dans la **création**, la **reprise**, la **modernisation** ou l'**extension** de leur activité.

Quelles entreprises sont éligibles ?



Entreprise de transformation et de commercialisation de produits agricoles dont le siège social est implanté sur le territoire de la CCKB.



Les exploitations agricoles souhaitant se diversifier et réaliser de la vente directe

Quelques exemples de dépenses éligibles

- Travaux immobiliers
- Équipements production

Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilité et modalités des aides proposées, rendez-vous sur : kreiz-breizh.fr | Rubrique Entreprendre & Travailler



Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

AIDES AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Kreiz Breizh soutient les entreprises et porteurs de projet de son territoire. Plusieurs dispositifs d'aides financières existent pour aider les entreprises de divers secteurs dans la création ou le développement de leur activité.



Gaëtan Bernard

Chargé développement économique et numérique
gaetan.bernard@cckb.bzh | 02 96 29 18 18

PASS COMMERCE & ARTISANAT

PASS Commerce et artisanat



Portée par la CCKB et la Région Bretagne, cette aide permet d'accompagner les entreprises éligibles dans la **création**, la **reprise**, la **modernisation** de leur activité.

Quelles entreprises sont éligibles ?

Entreprise **artisanale indépendante** ou **commerciale indépendante**.



CA de - d'1 million
d'€ annuel HT



Inscrite au
RCS ou RNM



- de 7 salariés
en CDI ETP

Quelques exemples de dépenses éligibles

- Travaux immobiliers (accessibilité, embellissement)
- Mise aux normes (électricité, plomberie, etc.)
- Équipements (matériel professionnel, fours, etc.)
- Investissements numériques

NB : La CCKB autorise, sous réserve, les **activités libérales** et **franchises** à bénéficier de ce dispositif.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Cette aide permet d'accompagner les entreprises éligibles dans la **construction**, l'**extension** ou bien l'**acquisition avec projet de réhabilitation** de leurs locaux d'activité.

Quelles entreprises sont éligibles ?

Différents types d'entreprises peuvent bénéficier de cette aide, sous réserve. Pour en savoir plus, consultez notre site.



- de 10
salariés



10 à 49
salariés



50 à 249
salariés



SCI



Associations
avec agrément



Les crédits
bailleurs

INDUSTRIE ET ARTISANAT DE PRODUCTION

Portée par la CCKB, cette aide permet d'accompagner les entreprises éligibles la **création**, la **reprise**, le **développement**, la **modernisation** de leur activité.

Quelles entreprises sont éligibles ?



Entreprise
industrielle



Entreprise d'artisanat
de production

dont le siège social est implanté sur le territoire de la CCKB

Quelques exemples de dépenses éligibles

- Les travaux immobiliers
- Les équipements matériels de production